



Le Président

Québec, le 5 mai 2015

Madame Agnès Maltais
Députée de Taschereau
Leader parlementaire de l'opposition officielle
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.157
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Leader parlementaire de l'opposition officielle,

La présente fait suite à la lettre que vous m'adressiez le 30 avril dernier et dans laquelle vous me faisiez part d'interrogations quant à la décision rendue le 24 février sur la recevabilité de la motion de scission présentée par le député de Jonquière dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 28, *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*.

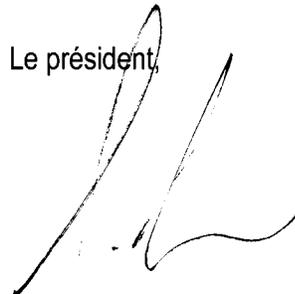
Je comprends que le but de votre lettre n'était pas de contester la décision de la présidence, qui s'inscrit d'ailleurs en parfaite continuité avec la jurisprudence parlementaire développée au fil des ans en cette matière, mais bien de me soumettre vos préoccupations quant aux critères de recevabilité des motions de scission, préoccupations dont je prends acte.

...2

Vous conviendrez cependant qu'il n'appartient pas à la présidence de modifier unilatéralement ces critères. S'il s'avérait toutefois que l'ensemble des députés souhaitait apporter des changements à cet égard, ce sujet pourrait bien entendu être discuté au sein du comité de réflexion mis en place au début de la législature.

En vous remerciant de votre intérêt envers le fonctionnement de notre institution parlementaire, je vous prie d'agréer, Madame la Leader parlementaire de l'opposition officielle, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Chagnon', written over the typed name below.

JACQUES CHAGNON